Insee Première

N° 1631

Janvier 2017

Les créations d'entreprises en 2016

La plus forte hausse depuis six ans, portée par les transports

En 2016, 554 000 entreprises ont été créées en France, soit 6 % de plus qu'en 2015. Les créations d'entreprises individuelles classiques et celles de sociétés augmentent fortement (+ 10 %). En revanche, les immatriculations de micro-entrepreneurs sont en léger recul (– 0,3 %). Avec un accroissement des créations de 56 % en 2016, le secteur « transports et entreposage » contribue pour près de la moitié à la hausse générale.

Tous types d'entreprises confondus, les créations progressent dans la quasi-totalité des régions. C'est notamment le cas en Île-de-France, où le succès du transport de voyageurs par taxi et celui des « autres activités de poste et de courrier » se confirment.

Hors micro-entrepreneurs, seules 7 % des entreprises sont employeuses à la création. Elles démarrent alors en moyenne avec 2,6 salariés.

Pour les créateurs individuels, l'âge moyen est de 37 ans. Il est seulement de 29 ans dans les transports et l'entreposage. La part des femmes créatrices se maintient à 40 %.

Félix Bonnetête et Nicolas Bignon, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

En 2016, dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, 554 000 entreprises *(définitions)* ont été créées, soit 29 000 de plus qu'en 2015. Le nombre de créations d'entreprises *(définitions)* augmente ainsi de 6 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente la plus forte hausse depuis six ans *(figure 1)*.

D'une part, les créations de sociétés *(définitions)* s'accroissent de 10 % (188 800 inscriptions en 2016 contre 172 000 en 2015) ; c'est leur plus importante hausse depuis 2009, année d'instauration du régime de l'auto-entrepreneur *(définitions)*. D'autre part, les créations d'entreprises individuelles classiques *(définitions)* augmentent elles aussi de 10 % (142 400 inscriptions en 2016 contre 129 700 en 2015). Le nombre total de créations d'entreprises classiques *(définitions)* retrouve ainsi son niveau de 2008.

À l'opposé, les immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur, qui a succédé au régime de l'auto-entrepreneur fin 2014, diminuent légèrement (– 0,3 %), avec 222 800 immatriculations en 2016 contre 223 400 en 2015. Les créations d'entreprises sous ce régime atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis 2009. Cependant, ce repli est beaucoup moins marqué qu'en 2015 (– 21 %).

La part des immatriculations de micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations décroît. Elle s'élevait à 58 % en 2010, mais n'est plus que de 40 % en 2016, soit la proportion la plus faible depuis la mise en place du régime. En contrepartie, la part des créations de sociétés et celle des créations d'entreprises individuelles classiques augmentent (respectivement 34 % et 26 % des créations en 2016).

Les sociétés par actions simplifiées toujours plus attractives

En 2016, plus de la moitié des sociétés nouvellement créées sont des sociétés par actions simplifiées (SAS ; *définitions* ; *figure 2*). Cette catégorie juridique confirme son attractivité. Elle est pour la première

1 Évolution du nombre de créations d'entreprises

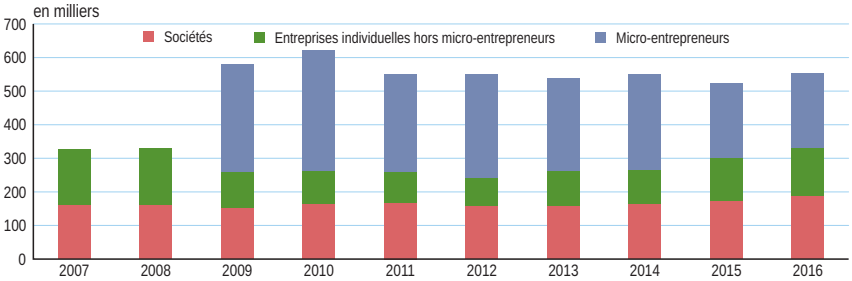

Lecture : en 2016, le nombre de créations de sociétés s'élève à 188 800.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Insee

2 Répartition des sociétés créées par forme juridique

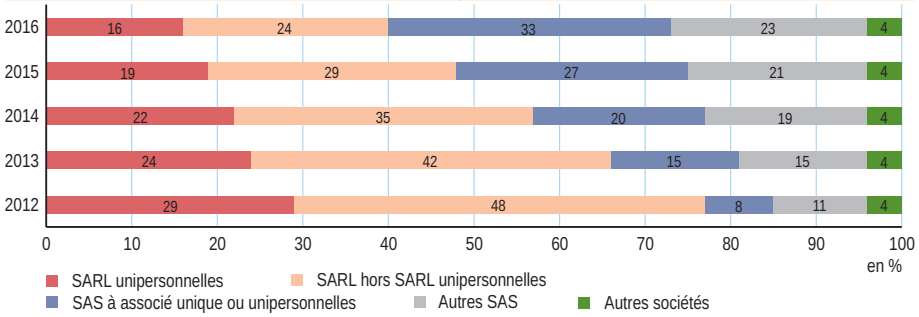

Lecture : en 2016, la part de l'ensemble des SARL unipersonnelles parmi les sociétés créées s'établit à 16 %.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

fois majoritaire parmi les créations de sociétés. Les SAS représentent en effet 56 % des créations de sociétés en 2016, après 48 % en 2015, 39 % en 2014 et 30 % en 2013. Cette hausse est principalement due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles (33 % des sociétés nouvellement créées en 2016, après 27 % en 2015 et 20 % en 2014).
À l'opposé, la part des sociétés à responsabilité limitée (SARL ; *définitions*) continue de décroître : en 2016, elles ne constituent plus que 40 % des créations de sociétés, après 48 % en 2015 et 57 % en 2014.

Hausse des créations dans la plupart des secteurs, notamment dans les transports

En 2016, les créations d'entreprises augmentent dans la plupart des secteurs d'activité *(figure 3)*. Les deux secteurs participant le plus à cette hausse sont les transports et l'entreposage et les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Le premier contribue pour près de la moitié à la hausse globale et le second pour un peu plus d'un quart.

Les créations d'entreprises dans les transports et l'entreposage progressent très fortement depuis quelques années : + 56 % en 2016, après + 46 % en 2015 et + 35 % en 2014. En 2016, c'est dans ce secteur que la croissance des créations d'entreprises est la plus importante. Cet envol est dû au succès grandissant des « autres activités de poste et de courrier », incluant la livraison à domicile (13 500 créations en 2016 après 3 900 en 2015 et 1 900 en moyenne chaque année depuis 2009). Plus d'une création sur trois dans les transports et l'entreposage se fait dans cette activité. Au sein de celle-ci, les micro-entrepreneurs représentent 90 % des créations. Le transport de voyageurs par taxi est le deuxième poste expliquant l'essor de ce secteur. Il représente 13 400 créations en 2016, après 10 200 en 2015 et 6 900 en 2014. Cette montée en puissance peut être attribuée au développement des entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC) depuis l'application de la loi Thévenoud sur les taxis et VTC. Dans cette activité, les sociétés constituent 53 % des créations et contribuent à la totalité de la hausse.

Les créations dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques s'accroissent nettement aussi : 90 600 créations en 2016 après 82 800 en 2015, soit une hausse de 10 %. C'est la plus forte augmentation de ce secteur depuis 2010. Elle est due à l'activité de « conseil pour les affaires et autres conseils de gestion », qui y contribue pour plus des deux tiers. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est le deuxième plus important en nombre de créations d'entreprises, derrière le commerce.
À l'opposé, le nombre de créations d'entreprises recule en 2016 dans la construction, les « autres services aux ménages » et le commerce (respectivement – 3 %, – 2 % et – 1 %). Le repli dans ces secteurs s'atténue néanmoins par rapport à 2015. Les créations d'entreprises dans le secteur du commerce restent les plus fréquentes (près d'une création sur cinq).

Les immatriculations de micro-entrepreneurs diminuent légèrement

Les immatriculations de micro-entrepreneurs diminuent légèrement en 2016 (600 immatriculations de moins ; *figure 3*). Les secteurs contribuant le plus à cette baisse sont le commerce et la construction.
Dans le commerce, le recul est important (– 5 600, soit – 18 %). Il est quasiment compensé par les créations de sociétés (+ 1 700) et d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs (+ 3 200).
Dans la construction, le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs décroît nettement aussi (– 4 700, soit – 22 %). Ce recul, bien que moins important qu'en 2015 (– 11 300), n'est que partiellement compensé par la hausse des créations de sociétés et d'entreprises individuelles classiques (respectivement + 1 900 et + 600).

3 Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité en 2016 et évolutions depuis 2014

Secteur d'activité*	Nombre de créations en 2016 (en milliers)				Évolution 2016/2015 (en %)				Évolution 2015/2014 (en %)
	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble
Industrie	**24,6**	8,6	7,7	8,3	**1,9**	5,5	13,7	– 10,0	**– 15,3**
Construction	**61,6**	26,5	18,6	16,5	**– 3,5**	7,5	3,5	– 22,2	**– 16,6**
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	**97,1**	36,5	35,9	24,6	**– 0,7**	4,9	9,7	– 18,4	**– 9,3**
Transports et entreposage	**33,6**	11,0	4,8	17,8	**55,6**	35,3	55,7	71,5	**45,8**
Hébergement et restauration	**30,8**	16,5	8,0	6,3	**8,5**	7,9	7,9	10,6	**– 4,1**
Information et communication	**27,6**	11,1	2,1	14,5	**7,6**	14,5	33,3	0,3	**– 3,5**
Activités financières et d'assurance	**15,8**	12,6	1,3	2,0	**2,5**	4,5	– 5,5	– 3,9	**9,4**
Activités immobilières	**18,9**	11,3	5,1	2,5	**10,4**	9,4	39,6	– 20,0	**7,2**
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	**90,6**	27,6	11,9	51,0	**9,5**	12,2	10,4	7,9	**0,1**
Activités de services administratifs et de soutien	**34,4**	11,8	9,1	13,5	**5,5**	12,6	22,3	– 8,0	**– 6,2**
Enseignement	**27,4**	3,5	2,1	21,7	**3,8**	8,0	7,7	2,8	**– 7,5**
Santé humaine et action sociale	**42,0**	3,0	24,3	14,7	**5,6**	19,0	1,0	11,5	**9,3**
Arts, spectacles et activités récréatives	**19,2**	2,9	2,9	13,4	**3,0**	7,4	10,2	0,6	**4,1**
Autres services aux ménages	**30,4**	5,9	8,6	16,0	**– 2,0**	11,4	4,6	– 9,1	**– 15,5**
Ensemble	**554,0**	**188,8**	**142,4**	**222,8**	**5,5**	**9,8**	**9,8**	**– 0,3**	**– 4,7**

* Niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2. (sauf pour l'industrie qui est en A10).
Lecture : en 2016, le nombre de créations d'entreprises dans l'industrie s'élève à 24,6 milliers. Il augmente de 1,9 % par rapport à 2015.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

À l'opposé, les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent beaucoup dans les transports et l'entreposage (+ 7 400, soit + 72 %). Pour ce régime, c'est la hausse la plus forte en 2016 tous secteurs confondus. Elle est entièrement portée par les « autres activités de poste et de courrier » (+ 8 600).
Les immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur augmentent également dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 3 700) et la santé humaine et l'action sociale (+ 1 500).

Les créations augmentent dans presque toutes les régions

Tous types d'entreprises confondus, les créations s'accroissent dans toutes les régions, excepté en Guyane, à Mayotte et en Centre-Val de Loire *(figure 4)*. La hausse est particulièrement importante en Île-de-France (+ 13 %), où 29 % des créateurs installent le siège de leur entreprise en 2016 (contre 27 % en 2015). L'envol des inscriptions dans le transport de voyageurs par taxi et les « autres activités de poste et de courrier » explique près de la moitié de l'essor des créations en Île-de-France. En effet, les trois quarts environ des créations dans ces deux activités se réalisent dans cette région, tous types d'entreprises confondus. La croissance des créations en Île-de-France est portée également, dans une moindre mesure, par celle des créations dans l'information et la communication et dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. De fait, la région francilienne représente respectivement 47 % et 42 % des créations dans ces secteurs en 2016, tous types de créations confondus. C'est aussi la région métropolitaine où les créations sont le plus souvent sous forme sociétaire (40 % en Île-de-France contre 32 % en province).
Les créations d'entreprises augmentent également nettement en Corse et en Normandie (+ 5 %), dans le Grand Est, en Auvergne-Rhône-Alpes et à La Réunion (+ 4 %) .

4 Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2015 et 2016

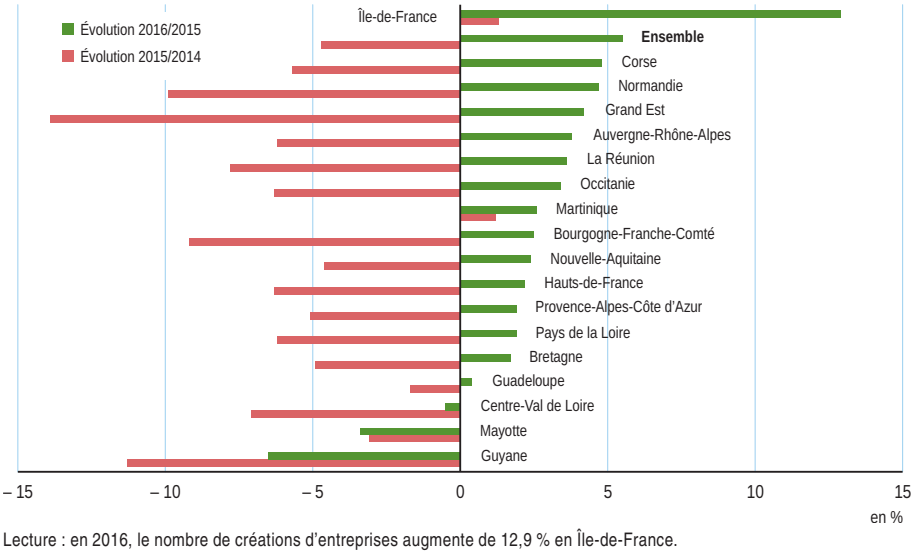

Lecture : en 2016, le nombre de créations d'entreprises augmente de 12,9 % en Île-de-France.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

5 Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés par secteur d'activité en 2016

Secteur d'activité*	Créations avec salarié(s) (en %)		Nombre moyen de salariés (si au moins un salarié)
	parmi l'ensemble des créations	parmi les créations hors micro-entrepreneurs	
Industrie	6,0	9,0	3,5
Construction	8,2	11,1	2,7
Commerce	5,3	7,0	2,3
Transports et entreposage	3,1	6,6	2,5
Hébergement et restauration	13,3	16,6	2,7
Information et communication	2,3	4,8	2,0
Activités financières et d'assurance	2,9	3,3	2,5
Activités immobilières	1,9	2,2	1,8
Soutien aux entreprises	2,5	5,0	2,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	1,8	3,7	2,9
Autres services aux ménages	3,5	8,6	2,2
Ensemble	**4,4**	**7,3**	**2,6**

* Niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2.
Lecture : en 2016, 6,0 % des créations d'entreprises dans l'industrie se font avec au moins un salarié. Dans ce cas, le nombre moyen de salariés est de 3,5.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Seules 7 % des entreprises classiques emploient des salariés lors de leur création

En 2016, seules 4 % des nouvelles entreprises sont employeuses au moment de leur création *(figure 5)*. Si l'on exclut les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création est plus importante (7 %), mais elle diminue depuis 2009 (8 % en 2015, 13 % en 2009). Les nouvelles entreprises, hors micro-entrepreneurs, sont le plus souvent employeuses dans l'hébergement et la restauration (17 %), la construction (11 %) et l'industrie (9 %). Inversement, la proportion d'entreprises employeuses ne dépasse pas 4 % dans les activités immobilières, les activités financières et d'assurance et le secteur « enseignement, santé humaine et action sociale ».
Les entreprises employeuses démarrent en moyenne avec 2,6 salariés en 2016 (2,5 en 2015). Parmi celles créées en 2016, l'effectif salarié moyen est le plus élevé dans l'industrie (3,5) et le plus faible dans l'information et la communication (2,0) et dans les activités immobilières (1,8).

Les créateurs d'entreprises individuelles sont en moyenne les plus jeunes dans les transports et l'entreposage

En 2016, l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles est de 37 ans, en légère diminution par rapport à 2015 (38 ans). Comme en 2015, la part des moins de 30 ans et celle des 60 ans ou plus sont plus élevées chez les micro-entrepreneurs que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques. Tous types d'entreprises confondus, le secteur « transports et entreposage » est celui où les créateurs sont les plus jeunes (29 ans en moyenne). Cette situation s'accentue : l'âge moyen des créateurs de ce secteur a diminué de respectivement 4 et 7 ans par rapport à 2015 et 2014. L'information-communication est aussi un secteur où les créateurs sont assez jeunes (33 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans les activités immobilières ou l'industrie (40 ans), la construction ou les activités de services administratifs et de soutien (39 ans).

40 % des entreprises individuelles sont créées par des femmes

En 2016, les femmes ont créé quatre entreprises individuelles sur dix, proportion stable par rapport à 2015. La part des hommes est la plus forte dans la construction (98 %), les transports et l'entreposage (94 %) ainsi que l'information et la communication (79 %). À l'opposé, les femmes sont plus présentes et même majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (73 %) et les autres services aux ménages (67 %). ■

Sources

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene)** géré par l'Insee.

L'étude porte sur les créations d'entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières.

La décomposition en secteurs d'activité utilisée dans cette étude s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) restreints au champ de l'étude. Les intitulés de certains postes ont été renommés : ainsi, par exemple, le libellé du poste « autres activités de services » a été remplacé par « autres services aux ménages », plus explicite. Certaines statistiques sont données à un niveau plus fin de la nomenclature quand cela se justifie.

Définitions

Entreprises : sont désignées par « entreprises », dans cette publication, les unités légales marchandes inscrites au répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene). Cela ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisé par le décret n° 2008-1354 lorsque l'unité créée est une filiale d'un groupe.

Les **entreprises individuelles** sont les entreprises qui n'ont pas de personnalité morale différente de la personnalité physique.

Les **entreprises classiques** désignent les entreprises hors micro-entrepreneurs.

Les **entreprises individuelles classiques** désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Créations d'entreprises : la définition des créations d'entreprises dénombrées par l'Insee s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Les créations d'entreprises correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, **qui enregistrent un début d'activité** relevant de l'un des cas suivants :

– création de nouveaux moyens de production ;

– cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;

– cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;

– reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité d'activité et de localisation entre la situation du cédant et celle du repreneur.

Toutefois, **dans le cas des micro- entrepreneurs**, on ne peut dénombrer des créations au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene, mais on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des **demandes d'immatriculation** ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acoss : les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être micro-entrepreneurs, ce qui entraîne finalement le rejet de leur demande. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

Régime du micro-entrepreneur : ce régime, appelé de l'**auto-entrepreneur** avant le 19 décembre 2014, a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'entrepreneur bénéficie ainsi :

– du régime micro-social simplifié ;

– du régime micro-fiscal ;

– d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;

– d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM), sauf cas particuliers. Depuis, l'immatriculation est obligatoire. D'autres dispositions s'appliquent également (stage préalable à l'installation, taxe additionnelle à la taxe foncière et, à la suite du décret du 3 février 2015, révision de taux du régime micro-social et baisse des indemnités maladie et maternité).

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Société : entité dotée d'une personnalité morale.

Société par actions simplifiée (SAS) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de **société par actions simplifiée à associé unique (Sasu)**.

Société à responsabilité limitée (SARL) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue. Une **SARL unipersonnelle** (ou EURL) est une SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

Bibliographie

- Bonnetête F. et Rousseau S., « Les créations d'entreprises en 2015 : net repli des immatriculations de micro-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1583, janvier 2016.
- Richet D., Thomas S., « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », *Insee Première* n° 1600, juin 2016.
- Beziau J., Rousseau S. et Mariotte H., « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale », *Insee Première* n° 1615, septembre 2016.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP171631
ISSN 0997 - 3192

© Insee 2017

- ***Insee Première*** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
  www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
  http://www.insee.fr/abonnements

Pour vous abonner à ***Insee Première*** et le recevoir par courrier :
http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16

Insee
Mesurer pour comprendre